



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**Volume 2**

**N° Spécial**

**13 Août 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 13 Août 2018**

**Volume 2**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE/ N° 2018-144	08.08.2018	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-144 du 8 août 2018	5
DCL/BRGE/ N° 2018-145	08.08.2018	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de la Garenne-Colombes.	13
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-145 du 8 août 2018.	15
DCL/BRGE/ N° 2018-146	08.08.2018	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret.	21
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-146 du 8 août 2018	23
DCL/BRGE/ N° 2018-147	08.08.2018	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon.	33
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-147 du 8 août 2018	35



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-144 du 8 août 2018  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2017-176 du 22 août 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers,

**Vu** la demande du maire de Gennevilliers en date du 19 juillet 2018,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Gennevilliers sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3 :** le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (1 <sup>ère</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 14 : Gennevilliers), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie - salle du conseil municipal et salles attenantes 177 avenue Gabriel Péri

**ARTICLE 4 :** les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 mars 2019.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6 :** le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Gennevilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 08/08/2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

## GENNEVILLIERS – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-144 du 8 août 2018

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLES ATTENANTES	177 avenue Gabriel Péri	N° 14 - Gennevilliers
2	ECOLE MATERNELLE CAILLEBOTTE IMAGYM	13 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
3	ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE PREAU	15 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
4	ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE PREAU	15 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
5	ECOLE MATERNELLE KERGOMARD	84/86 rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
6	MAISON DE L'ENFANCE YOURI GAGARINE CENTRE DE LOISIRS	27 rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
7	GYMNASE LANGEVIN	Rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
8	GYMNASE LANGEVIN	Rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
9	ECOLE MATERNELLE PASTEUR SALLE RESTAURATION	1 rue Pasteur	N° 14 - Gennevilliers
10	GYMNASE JOLIOT CURIE	22 rue Julien Mocquard	N° 14 - Gennevilliers
11	GYMNASE JOLIOT CURIE	22 rue Julien Mocquard	N° 14 - Gennevilliers
12	SALLE DE REUNIONS VICTOR HUGO	21/23 rue Victor Hugo	N° 14 - Gennevilliers
13	ESPACE GRESILLONS	30-40 rue François Kovac	N° 14 - Gennevilliers
14	ESPACE GRESILLONS	28 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
15	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	62 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
16	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	62 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
17	ECOLE ANATOLE FRANCE SALLE POLYVALENTE	Rue Henri Barbusse, face à l'allée Simon Hurtrelle à côté de la maison de l'enfance	N° 14 - Gennevilliers
18	MAISON DE L'ENFANCE ANATOLE FRANCE	13-15 rue Emile Zola	N° 14 - Gennevilliers
19	ECOLE ANATOLE FRANCE SALLE POLYVALENTE	Rue Henri Barbusse, face à l'allée Simon Hurtrelle à côté de la maison de l'enfance	N° 14 - Gennevilliers
20	ECOLE DIDEROT MIXTE B	9 boulevard Jean-Jacques Rousseau	N° 14 - Gennevilliers
21	ECOLE MATERNELLE LURÇAT PREAU DES MOYENS	14 rue Jean Perrin	N° 14 - Gennevilliers
22	ECOLE MATERNELLE DIDEROT PREAU DES MOYENS	9 boulevard Jean-Jacques Rousseau	N° 14 - Gennevilliers
23	ECOLE PRIMAIRE LURCAT PREAU	8 rue Jean Perrin	N° 14 - Gennevilliers
24	MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker	N° 14 - Gennevilliers
25	MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker	N° 14 - Gennevilliers

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b> <b>Lieu de vote : MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLES ATTENANTES</b> <b>177 avenue Gabriel Péri</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Gabriel Péri	du n°101 à la fin impairs
Impasse Saule	du n° 2 au n° 4
Rue du 8 mai 1945	du n° 2 au n° 20 pairs
Rue Marcel Lamour	du n° 2 au n° 24
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CAILLEBOTTE - IMAGYM</b> <b>13 rue des Petites Murailles</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Henri Legall	du n° 1 au n° 14
Avenue de la Gare	du n° 1 au n° 38
Impasse Denis Retrou	du n° 1 au n° 13
Place des Villes Jumelées	du n° 1 au n° 5
Résidence Fernand Bée	du n° 1 au n° 10
Rue de la Paix	du n° 1 au n° 34
Rue des Azalées	du n° 1 au n° 51
Rue Eugène Varlin	du n° 1 au n° 22
Rue Pierre Timbaud	du n° 2 au n° 100 pairs
Rue Rollet Salvan	du n° 1 au n° 22
Rue Villebois Mareuil	du n° 1 au n° 80
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE - PREAU</b> <b>15 rue des Petites Murailles</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Victoire	du n° 1 au n° 10
Allée Gustave Caillebotte	du n° 1 au n° 29
Passage du Nord	du n° 1 au n° 100
Place du Nord	du n° 1 au n° 10
Place Jean Grandel	du n° 1 au n° 15
Rue Adrienne	du n° 1 au n° 16
Rue Amélie	du n° 1 au n° 12
Rue de la Procession	du n° 1 au n° 30
Rue de la Résistance	du n° 2 au n° 14
Rue des Petites Murailles	du n° 1 au n° 30
Rue Deslandes	du n° 1 au n° 21
Rue du Bournaire	du n° 1 au n° 12
Rue du Puisard	du n° 1 au n° 34
Rue Félicie	du n° 1 au n° 42
Rue Henri Aguado	du n° 1 au n° 25
Rue Jean Jaurès	du n° 1 au n° 45 impairs
Rue Jean Moulin	du n° 1 au n° 18
Rue Justin	du n° 2 au n° 20 pairs
Rue Pierre Timbaud	du n° 1 au n° 99 impairs
Villa des Fleurs	du n° 1 au n° 20
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE - PREAU</b> <b>15 rue des Petites Murailles</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Boulevard Camélinat	du n° 1 au n° 111 impairs
Première Impasse Justin	du n° 1 au n° 6
Rue de l'Union	du n° 1 au n° 5
Rue des Collines	du n° 1 au n° 37
Rue Deslandes	du n° 22 au n° 49
Rue Elisabeth Vigée Lebrun	du n° 1 au n° 22
Rue François Boucher	du n° 1 au n° 17
Rue Jeanne d'Arc	du n° 1 au n° 24
Rue Jules Larose	du n° 1 au n° 44
Rue Justin	du n° 1 au n° 21 impairs
Rue Pierre Graindorge	du n° 2 au n° 8
Rue Pierre Mignard	du n° 1 au n° 25
Rue Retrou	du n° 1 au n° 31

<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE KERGOMARD</b>	
<b>84-86 rue de la couture d'Auxerre</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Lucien Lanternier	du n°1 au n°58
Chemin du pont	du n°1 au n°68
Impasse Ambroise Tintellier	du n°1 au n°16
Impasse Filumina Christy	du n°6 au n°16
Impasse Nicolas	du n°65 au n°67
Rue Ambroise Croizat	du n°1 au n°10
Rue André Bourgogne	du n°1 au n°18
Rue de la Couture d'Auxerre	du n°52 au n°138 pairs   du n° 65 au n° 141 impairs
Rue des Chevrins Prolongée	Du n° 1 au n° 10
Rue des Nollées	du n°1 au n°57
Rue du Commandant l'Herminier	du n°1 au n°13
Rue du Pont d'Argenteuil	du n°2 au n°98 pairs   du n° 37 au n° 69 impairs
Rue Eugénie	du n°1 au n°46
Rue Fernand Léger	du n°1 au n°10
Rue Georges Quiqueré	du n°1 au n°66
Rue Guillaume Appolinaire	du n°1 au n°10
Rue Jean Jaurès	du n° 2 au n° 24 pairs
Rue Jules de Jouy	du n°1 au n°13
Rue Sainte Geneviève	du n°1 au n°44
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>	
<b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE YOURI GAGARINE – CENTRE DE LOISIRS</b>	
<b>27 rue de la Couture d'Auxerre</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Pépinière	du n° 1 au n° 50
Passage Breville	du n° 1 au n°25
Rue Louis Calmel	du n° 22 au n°120
Rue Marcel Cachin	du n° 1 au n°29
Rue Robert Pottier	du n° 1 au n°26
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE LANGEVIN</b>	
<b>Rue de la Couture d'Auxerre</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Boulevard Pierre de Coubertin	du n° 1 au n° 7
Place Saint-Just	du n° 0 au n° 10
Rue Arthur Rimbaud	du n° 1 au n°20
Rue de la Couture d'Auxerre	du n° 4 au n°50 pairs   du n° 9 au n°63impairs
Rue Descartes	du n° 1 au n°47
Rue Diderot	du n° 1 au n° 10
Rue Eugène Toulgoat	du n° 1 au n°35
Rue François Villon	du n° 1 au n°11
Rue George Sand	du n° 1 au n°39
Rue Jean Giraudoux	du n° 1 au n°9
Rue Robespierre	du n° 1 au n°11
Rue Ronsard	du n° 1 au n°10
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE LANGEVIN</b>	
<b>Rue de la Couture d'Auxerre</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Lucien Lanternier	du n° 59 au n° 67
Impasse Jean-Baptiste Marie Vianney	du n° 1 au n° 11
Place Jules Guesde	du n° 2 au n° 8
Rue Auguste Renoir	du n° 1 au n° 25
Rue Beethoven	du n° 1 au n° 10
Rue Daumier	du n° 1 au n° 10
Rue Gustave Courbet	du n° 0 au n° 2
Rue Hector Berlioz	du n° 1 au n° 14
Rue Jules Valles	du n° 1 au n° 40
Rue Maurice Utrillo	du n° 1 au n° 10
Rue Mozart	du n° 1 au n° 11
Rue Paul Eluard	du n° 2 au n° 8
Rue Roger Martin du Gard	du n° 1 au n° 10
Rue Romain Rolland	du n° 0 au n° 1
Rue Stendhal	du n° 1 au n° 36

<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PASTEUR – SALLE RESTAURATION</b>	
<b>1 rue Pasteur</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Place du Dr Roux	du n° 1 au n° 6
Rue Ampère	du n° 1 au n°10
Rue Carnot	du n° 1 au n°18
Rue Chevreul	du n° 1 au n°123
Rue Claude Bernard	du n° 1 au n°56
Rue des Chevrins	du n° 1 au n°121
Rue du Pont d'Argenteuil	du n° 1 au n°35quinter impairs
Rue Félix Faure	du n° 1 au n°31
Rue Jean Jaurès	du n° 26 au n° 64 pairs
Rue Joseph Leclainche	du n° 1 au n°19
Rue Louis Calmel	du n° 2 au n°20
Rue Marcelin Berthelot	du n° 3 au n°18
Rue Pasteur	du n° 1 au n°5
Rue Pierre et Marie Curie	du n° 1 au n°1
Rue Richelieu	du n° 1 au n°95
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE JOLIOT CURIE</b>	
<b>22 rue Julien Mocquard</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue des Agnettes	du n° 1 au n°21
Rue des Bas	du n° 1 au n°80
Rue Jack London	du n° 2 au n°16
Rue Jean Prévost	du n° 1 au n°17
Rue Jules Verne	du n° 1 au n°10
Rue Lamartine	du n° 1 au n°7
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE JOLIOT CURIE</b>	
<b>22 rue Julien Mocquard</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Libération	du n° 1 au n°27
Rue André Labuxière	du n° 1 au n°10
Rue Charles Alban	du n° 2 au n°4 bis
Rue Chateaubriand	du n° 1 au n°100
Rue des Lilas	du n° 1 au n°5
Rue du 8 mai 1945	du n° 27 au n°41 impairs + n° 46
Rue Henri Musler	du n° 2 au n°4 quinter
Rue Julien Mocquard	du n° 1 au n°22
Rue Louis Denaux	du n° 2 au n°4 quinter
Rue Roger Pointard	du n° 1 au n°14
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>	
<b>Lieu de vote : SALLE DE REUNIONS VICTOR HUGO, 21-23 rue Victor Hugo</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Basly	du n° 1 au n°16
Rue Basly	du n° 1 au n°23
Rue Claude Robert	du n° 1 au n°18
Rue de l'Association	du n° 1 au n°54
Rue Edmond Darbois	du n° 1 au n°38
Rue Frédéric Chopin	du n° 1 au n°10
Rue Marguerite	du n° 6 au n°17
Rue Saule	du n° 1 au n°10
Rue Victor Hugo	du n° 1 au n°45

<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>	
<b>Lieu de vote : ESPACE GRESILLONS - 30-40 rue François Kovac</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Grésillons	du n° 1 au n° 45
Avenue Gabriel Péri	du n° 2 au n° 64 pairs
Impasse des Lilas	du n° 66 au n°73
Place Indira Gandhi	du n° 1 au n°16
Rue Antonin	du n° 2 au n°8
Rue Augustine Guignedoux	du n° 1 au n°15
Rue du Clos	du n° 1 au n°21
Rue Georges	du n° 1 au n°27
Rue Héloïse Michaud	du n° 5 au n°34
Rue Léonie Caron	du n° 1 au n°25
Rue Louis Castel	du n° 2 au n°92 pairs
Rue Marcel Royer	du n° 1 au n°32
Rue Poissonnière	du n° 1 au n°70
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>	
<b>Lieu de vote : ESPACE GRESILLONS</b>	
<b>28 rue Paul Vaillant Couturier</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Grésillons	du n° 47 au n°63
Passage Dezert Doloron	du n° 2 au n°30
Passage Lacourrière	du n° 15 au n°35
Rue Danton	du n° 1 au n°25
Rue Dupressoir	du n° 1 au n°31
Rue Henri Barbusse	du n° 1 au n°21 impairs   du n° 2 au n° 24 pairs
Rue Louis Castel	du n° 1 au n°69 impairs
Rue Louise Cadoret	du n° 2 au n°8
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 1 au n°12
Rue Royer Bendélé	du n° 1 au n°40
Villa Emilie du Châtelet	du n° 1 au n°10
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL</b>	
<b>62 rue Paul Vaillant Couturier</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Rosiers	du n° 1 au n°11
Allée du Soixante Quatorze	du n° 1 au n°16
Allée Frantz Fanon	du n° 1 au n°6
Allée Rosa Parks	du n° 1 au n°11
Avenue des Grésillons	du n° 99 au n°215
Avenue Henri Colin	du n° 1 au n°10
Avenue Laurent Cely	du n° 144 au n°201
Avenue Louis Roche	du n° 6 au n°86 pairs   Du n° 7 au n° 99 impairs
Boulevard Galliéni	du n° 1 au n°20
Boulevard Louise Michel	du n° 1 au n°44
Impasse Dellieux	du n° 1 au n°10
Impasse Galliéni	du n° 1 au n°3
Quai des Grésillons	du n° 5 au n°43
Quai du Moulin de Cage	du n° 1 au n°35
Rue Alexandre	du n° 1 au n°35
Rue Antoinette	du n° 1 au n°12
Rue Arsène Houssaye	du n° 1 au n°34
Rue de la Bongarde	du n° 1 au n°117
Rue de la Sablière	du n° 1 au n°4
Rue de la Seine	du n° 1 au n°18
Rue des Caboeufs	n°224 et n°291
Rue des Caboeufs Prolongée	du n° 1 au n°9
Rue des Raverdis	du n° 1 au n°16
Rue Galliéni	du n° 1 au n°10
Rue Georges Corète	du n° 1 au n°60
Rue Henri Vuillemin	du n° 1 au n°65
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 64 au n°109
Rue Rossignol Dubost	du n° 2 au n°12
Rue Transversale	du n° 1 au n°63
Rue Traversière	du n° 1 au n°26

<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL</b>	
<b>62 rue Paul Vaillant Couturier</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allées Missak-Manouchian	du n° 1 au n°10
Avenue Chenard et Walcker	du n° 33 au n°43
Avenue des Grésillons	du n° 65 au n° 97
Impasse Thore	du n° 1 au n°10
Passage Belgrand	du n° 2 au n°6
Passage Lamouroux	du n° 4 au n°18
Rue du 19 Mars 1962	du n° 1 au n°25
Rue du Square	du n° 2 au n°56
Rue François Kovac	du n° 1 au n°40
Rue Jaffeux	du n° 1 au n°41
Rue Julien Masselier	du n° 1 au n°31
Rue Nazet	du n° 1 au n°55
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 13 au n°63
Rue Renée Gallot	du n° 1 au n°26
Rue Sainte Marie	du n° 1 au n°44
Rue Henri Barbusse	du n° 49 au n° 49 bis   du n° 26 au n°50 pairs

<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE – SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>Rue Henri Barbusse, face à l'Allée Simon Hurtrelle, à côté de la maison de l'enfance</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Barbanniers	du n° 1 au n°9
Allée des Bas Tilliers	du n° 1 au n°100
Allée des Recoudes	du n° 1 au n°10
Allée du Carré	du n° 2 au n°4
Allée Joseph Kosma	du n° 2 au n°12
Allée Madame de Staal	du n° 2 au n°16
Allée Martin Gaudin	du n° 1 au n°20
Allée Simon Hurtrelle	du n° 2 au n°22
Avenue Chandon	du n° 57 au n°89 impairs   du n° 62 au n°86 pairs
Avenue de l'Ormeteau	du n° 1 au n°10
Avenue Denis Papin	du n° 1 au n°8
Avenue des Louvresses	du n° 1 au n°10
Avenue des Sévines	du n° 1 au n°23
Avenue du Chemin des Reniers	du n° 1 au n°10
Avenue du Général de Gaulle	du n° 1 au n°144
Avenue du Vieux Chemin de Saint-Denis	du n° 1 au n°53
Avenue Laurent Cély	du n° 1 au n°143
Avenue Louis Roche	du n° 88 au n°192 pairs   du n° 101 au n°175 impairs
Avenue Marcel Paul	du n° 1 au n°174
Avenue Maurice Guy	du n° 1 au n°10
Avenue Philippe Lebon	du n° 1 au n°9
Boulevard Camélinat	du n° 88 au n°106 pairs
Boulevard Dequevauvilliers	du n° 42 au n°55
Chemin Longue Bertrane	du n° 1 au n°10
Place des Hauts Tilliers	du n° 1 au n°3
Place des Sévines	du n° 1 au n°50
Promenade de la Bonnette	du n° 1 au n°5
Rue de l'Industrie	du n° 1 au n°23
Rue Charles Lacoste	du n° 1 au n°5
Rue de l'Arbre Sec	du n° 1 au n°25
Rue des Basses Noels	du n° 1 au n°10
Rue des Caboeufs	du n° 59 au n°247 impairs   du n° 70 au n°222 pairs
Rue des Noels	du n° 2 au n°12
Rue du Fossé Blanc	du n° 3 au n°148
Rue du Moulin de Cage	du n° 1 au n°143
Rue Henri Barbusse	du n°51 au n°77 impairs   du n° 52 au n°78 pairs
Rue Jules Dumien	du n° 1 au n°18
Rue Olympe de Gouges	du n° 1 au n°10
Rue Thomas Edison	du n° 1 au n°35

<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>	
<b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE ANATOLE FRANCE</b>	
<b>13-15 rue Emile Zola</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Claude Debussy	du n° 32 au n°68 pairs
Avenue du Cimetière	du n° 1 au n°10
Avenue Gabriel Péri	du n° 148 au n°164 pairs
Boulevard Camélinat	du n° 2 au n°86 pairs
Impasse de l'Avenir	du n° 1 au n°7
Rue Croix des Vignes	du n° 1 au n°20
Rue de la Découverte	du n° 1 au n°9
Rue Georges Thoretton	du n° 1 au n°55
Rue Henri Barbusse	du n° 80 au n°160 pairs
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE – SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>Rue Henri Barbusse, face à l'Allée Simon Hurtrelle, à côté de la maison de l'enfance</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Chandon	du n° 1 au n°55 impairs
Avenue Claude Debussy	du n° 1 au n°45 impairs
Avenue Gabriel Péri	du n° 102 au n°112 pairs
Passage Chandon	du n° 1 au n°35
Passage Henri Magne	du n° 1 au n°12
Rue Brenu	du n° 1 au n°32
Rue du Puits Guyon	du n° 1 au n°40
Rue Emile Zola	du n° 1 au n°16
Rue Henri Barbusse	du n° 79 au n°159 impairs
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE DIDEROT MIXTE B</b>	
<b>9 boulevard Jean-Jacques Rousseau</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Lucette Mazalaigue	du n° 5 au n°11 impairs
Boulevard Jean-Jacques Rousseau	du n° 2 au n°60 pairs
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LURCAT – PREAU DES MOYENS</b>	
<b>14 rue Jean Perrin</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Pierres Mayettes	du n° 1 au n° 11
Avenue d'Argenteuil	du n° 1 au n°296
Avenue des Lots Communaux	du n° 1 au n°23
Avenue du Vieux Chemin d'Argenteuil	du n° 2 au n°12
Boulevard Louis Seguin	du n° 24 au n°30
Chemin des Burons	du n° 0 au n°10
Chemin des Champs Fourgons	du n° 1 au n°10
Chemin des Petits Marais	du n° 1 au n°40
Chemin des Pierres Mayettes	du n° 1 au n°11
Impasse des Petits Marais	du n° 1 au n°9
Quai du Petit Gennevilliers	du n° 1 au n°10
Route annexe du Bassin n° 1	du n° 1 au n°7
Route de la Seine	du n° 1 au n°10
Route des Mercières	du n° 1 au n°7
Route du Bassin n° 1	du n° 1 au n°5
Route du Bassin n° 5	du n° 1 au n°21
Route du Bassin n° 6	du n° 1 au n°46
Route du Môle Central	du n° 1 au n°12
Route du Port Charbonnier	du n° 1 au n°15
Route Principale du Port	du n° 1 au n°64
Rue Alfred Suquet	du n° 1 au n°11
Rue André Blondel	du n° 1 au n°11
Rue de la Vallée du Bois	du n° 1 au n°10
Rue Eugène Delacroix	du n° 1 au n°22
Rue Fulgence Bienvenue	du n° 3 au n°28
Rue Jean Perrin	du n° 1 au n°18
rue Paul Verlaine	du n° 4 au n°40

<b>BUREAU DE VOTE N°22</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DIDEROT – PREAU DES MOYENS</b> <b>9 boulevard Jean-Jacques Rousseau</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Lénine	du n° 2 au n° 44	
Avenue Lucette Mazalaigue	du n° 1 au n°3 + du n° 13 au n°25 impairs	du n° 2 au n°4 + du n° 16 au n°36 pairs
Boulevard Beaumarchais	du n° 1 au n°23 impairs	du n° 2 au n°30 pairs
Boulevard Jean-Jacques Rousseau	du n° 1 au n°59 impairs	
Rue Denis Diderot	du n° 1 au n°10	
Rue Gérard Philipe	du n° 1 au n°10	
Rue Guy de Maupassant	du n° 1 au n°10	
Rue Guy Môquet	du n° 1 au n°3	
Rue Léonard de Vinci	n°9	
Rue Louis Jouvet	du n° 3 au n°21	
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE LURCAT - PREAU</b> <b>8 rue Jean Perrin</b>		
Allée Edouard Manet	du n° 2 au n°8	
Avenue du Luth	du n° 1 au n°18	
Boulevard Beaumarchais	du n° 25 au n°41 impairs	du n° 32 au n°44 pairs
Place du Président Salvador Allende	du n° 1 au n°13	
Rue Maurice Ravel	du n° 1 au n°30	
Rue Salvador Allende	du n° 1 au n°10	
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE</b> <b>35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker</b>		
Allée d'Imola	du n° 1 au n°12	
Avenue Chandon	du n° 2 au n°60 pairs	
Avenue Chausson	du n° 10 au n° 98	
Avenue Chenard et Walcker	du n° 1 au n°32	
Rue Albert Jacquard	du n° 11 au n°24	
Rue d'Al Bireh	du n° 1 au n° 11 impairs	du n° 2 au n°6 pairs
Rue de Bergkamen	du n° 1 au n°30	
Rue d'Ostrowiec	du n° 1 au n°12	
Rue Henri Barbusse	du n° 35 au n°47 impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE</b> <b>35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker</b>		
Avenue Chausson	du n° 2 au n°8 pairs	
Avenue de la République	du n° 1 au n°21	
Avenue Gabriel Péri	du n° 66 au n°100 pairs	du n° 114 au n°134 pairs
Impasse Fraysse	du n° 1 au n°15	
Place du 17 octobre 1961	n° 1	
Rue Albert Jacquard	du n° 1 au n°10	
Rue Clara Zetkin	du n° 1 au n°19	
Rue de la Baneza	du n° 1 au n°10	
Rue du Professeur Calmette	du n° 1 au n°56	
Rue Henri Barbusse	du n° 23 au n° 33 impairs	



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-145 du 8 août 2018  
instituant les bureaux de vote dans la commune de La Garenne-Colombes

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2015-165 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de La Garenne-Colombes,

**Vu** la demande du maire de La Garenne-Colombes en date du 10 juillet 2018,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de La Garenne-Colombes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3**: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (3 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 11 : Colombes-2), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie salle des mariages 68 boulevard de la République

**ARTICLE 4** : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 mars 2019.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de La Garenne-Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 08/08/2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

## LA GARENNE-COLOMBES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-145 du 8 août 2018

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE - SALLE DES MARIAGES	68, boulevard de la République	N° 11 : Colombes-2
2	ECOLE MATERNELLE VOLTAIRE	44, rue de l'Aigle	N° 11 : Colombes-2
3	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE	39, rue Sartoris	N° 11 : Colombes-2
4	COLLEGE LES VALLEES	103, avenue du Général de Gaulle	N° 11 : Colombes-2
5	FOYER DES ARTS ET LOISIRS	12, avenue Foch	N° 11 : Colombes-2
6	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JERPHANION	38, rue de Plaisance	N° 11 : Colombes-2
7	FOYER DES ANCIENS GARENNOIS BOHN CANTIN	9, rue Gabriel Péri	N° 11 : Colombes-2
8	ECOLE ELEMENTAIRE RENAN	24, avenue Conté	N° 11 : Colombes-2
9	ECOLE MATERNELLE RENE GUEST	6, rue des Champs Philippe	N° 11 : Colombes-2
10	MAIRIE- SALLE ANNEXE	68, boulevard de la République	N° 11 : Colombes-2
11	THEATRE DE LA GARENNE	22, avenue de Verdun	N° 11 : Colombes-2
12	ECOLE MATERNELLE RENAN	16, rue Fernand Drouilly	N° 11 : Colombes-2
13	ECOLE SAGOT VOLTAIRE	39, rue Sartoris	N° 11 : Colombes-2
14	ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MARSAULT	48, rue du Moulin Bailly	N° 11 : Colombes-2
15	ECOLE SAINTE GENEVIEVE	25, rue d'Estienne d'Orves	N° 11 : Colombes-2
16	FOYER DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	23, rue du Château	N° 11 : Colombes-2

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b> <b>Lieu de vote : MAIRIE – SALLE DES MARIAGES</b> <b>68, boulevard de la République</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Marronniers	Totalité	
Avenue Joffre	du n°29 à la fin	
Boulevard de la République	du n°33 au n°63	du n°52 bis au n°72
Rond point du Souvenir Français	du n°2 à la fin	
Rue de Crémeux	Totalité	
Rue de l'Aigle	du n°55 au n°87	du n°50 au n°84
Rue du Château	du n°59 à la fin	du n°46 à la fin
Rue du Docteur Charles Jubert	Totalité	
Rue Jean Bonal	du n°49 au n°	75du n°50 au n°72 bis
Rue Jeanne d'Arc	du n°1 au n°9	du n°10 à la fin
Rue Pierre Brossolette	du n°84 à la fin	
Rue Raymond Ridet	du n°78 au n°102	du n°75 à la fin
Rue Voltaire	du n°12 au n°20 bis	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE VOLTAIRE</b> <b>44, rue de l'Aigle</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard de la République	du n°11 au n°31	
Passage des Vignes	Totalité	
Rond-point du Souvenir Français	du n°9 à la fin	
Rue du Château	du n°29 au n°57	du n°20 au n°44 ter
Rue Georges	du n°1 au n°7	du n°2 au n°20
Rue J. B. H. Lafolie	du n°2 à la fin	
Rue Jeanne d'Arc	du n°11 à la fin	
Rue Paul Rollet	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	du n°52 au n°82	
Rue Raymond Ridet	du n°45 au n°73	du n°32 au n°76
Rue Voltaire	du n° 27 à la fin	du n°22 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE</b> <b>39, rue Sartoris</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard de la République	du n°74 au n°78	
Rond point du Souvenir Français	n°1	
Rue de l'Aigle	du n°35 au n°53	du n°28 au n°48
Rue Jean Bonal	du n°26 au n°48	
Rue Sartoris	du n°23 bis au n°65	du n°22 au n°76
Rue Voltaire	du n°1 au n°25	du n°2 au n°10
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b> <b>Lieu de vote : COLLEGE LES VALLEES</b> <b>103, avenue du Général de Gaulle</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Denis Papin	Totalité	
Allée des Cerisiers	Totalité	
Avenue du général de Gaulle	du n°39 à la fin	du n°38 au n°118
Rue Noël Pons	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b> <b>Lieu de vote : FOYER DES ARTS ET LOISIRS</b> <b>12, avenue Foch</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Général de Gaulle	du n°1 au n°37	du n°2 au n°36
Place de la Gare des Vallées	Totalité	
Rue Cambon	Totalité	
Rue du Transvaal	Totalité	
Rue Gustave Rey	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JERPHANION</b>		
<b>38, rue de Plaisance</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Foch	du n°1 au n°39 ter	
Rue Auguste Buisson	du n°21 au n°29	du n°28 au n°38 bis
Rue de l'Aigle	du n°1 au n°	33 du n°2 au n°26
Rue de Plaisance	du n°21 au n°33 ter	du n°22 au n°42
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Louis Blanc	du n°27 à la fin	du n°2 à la fin
Rue Sartoris	du n°2 au n°20	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : FOYER DES ANCIENS GARENNOIS BOHN CANTIN</b>		
<b>9 rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général Leclerc	du n°55 au n°89	
Avenue Foch	du n°41 au n°57 ter	du n°50 au n°80
Boulevard de la République	du n°80 au n°80 bis	
Place de la Liberté	Totalité	
Rue Alsace Lorraine	Totalité	
Rue de Chateaudun	Totalité	
Rue Gabriel Péri	Totalité	
Rue Hérold	Totalité	
Rue Martin Bernard	Totalité	
Rue Médéric	du n°43 bis au n°73	du n°52 au n°72
Villa de l'Indépendance	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE RENAN</b>		
<b>24, rue Conté</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Antoinette	Totalité	
Avenue Conte	Totalité	
Avenue Désirée	Totalité	
Avenue du Général Leclerc	du n°91 au n°113	du n°2 à la fin
Avenue Foch	du n°59 à la fin	du n°82 à la fin
Avenue Joffre	du n°1 au n°27	du n°2 au n°26
Avenue M. L. Vincent	Totalité	
Avenue Olivier	Totalité	
Boulevard de la République	du n°82 à la fin	
Place du Général Leclerc	Totalité	
Rue de l'Arrivée	du n°2 au n°10	
Rue du Renard	du n°17 à la fin	
Rue Dumont d'Urville	Totalité	
Rue Emile Delsol	Totalité	
Rue Médéric	du n°75 à la fin	du n°72 bis à la fin
Rue Rousel	du n°2 à la fin	
Villa Aimée	Totalité	
Villa Joanny	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE RENE GUEST</b>		
<b>6, rue des Champs Philippe</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Augustine	Totalité	
Avenue de Verdun 1916	du n°1 au n°21	du n°2 au n°12
Avenue Etienne Marcel	Totalité	
Avenue Yvonne	Totalité	
Place de la Tournelle	Totalité	
Place des Groues	Totalité	
Rue de Sotteville	Totalité	
Rue de Vernouillet	Totalité	
Rue des Alpes	Totalité	
Rue des Champs Philippe	du n°1 au n°63	du n°2 au n°62
Rue du Mans	Totalité	
Rue Etienne Marcel	Totalité	
Rue Jules Ferry	n°2	
Rue Louis Jean	Totalité	
Rue Pierre Semard	du n°1 au n°49	du n°2 au n°10
Rue Yves Le Caignard	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : MAIRIE – SALLE ANNEXE</b>		
<b>68, boulevard de la République</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Charlebourg	du n°3 au n°33	du n°2 au n°34
Avenue Joffre	du n°26 bis à la fin	
Avenue Rhin et Danube	Totalité	
Boulevard de la République	du n°65 à la fin	
Rue de la Ferme	Totalité	
Rue de la Glacière	du n°1 au n°19 bis	du n°2 à la fin
Rue de l'Aigle	du n°89 à la fin	du n°86 à la fin
Rue Jean Bonal	du n°77 à la fin	du n°74 à la fin
Rue Lucien Jeannin	Totalité	
Rue Raymond Ridel	du n°104 à la fin	
Rue Sartoris	du n°67 à la fin	du n°78 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : THEATRE DE LA GARENNE</b>		
<b>22, avenue de Verdun</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Verdun 1916	du n°23 à la fin	du n°14 à la fin
Avenue Marceline Binet	Totalité	
Boulevard National	du n°1 au n°51	
Place du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue Armand Peugeot	Totalité	
Rue Bonnin	Totalité	
Rue des Bleuets	Totalité	
Rue des Champs Philippe	du n°64 à la fin	
Rue des Fauvelles	du n°1 à la fin	
Rue des Murgers	Totalité	
Rue Jules Ferry	du n°1 au n°3	du n°4 à la fin
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Paul Prouteau	Totalité	
Rue Pierre Sépard	du n°51 bis à la fin	du n°12 à la fin
Rue Veuve Lacroix	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE RENAN</b>		
<b>16, rue Fernand Drouilly</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Puits Fleuri	Totalité	
Avenue Barrilliet	Totalité	
Avenue Colombier Bernard	Totalité	
Avenue de Charlebourg	du n°35 à la fin	du n°36 à la fin
Boulevard National	du n°53 à la fin	du n°2 à la fin
Place de Belgique	Totalité	
Place Rhin et Danube	Totalité	
Rue de la Glacière	du n°21 à la fin	
Rue de l'Arrivée	du n°11 à la fin	
Rue des Fauvelles	du n°2 à la fin	
Rue du Renard	du n°2 au n°16	
Rue Fernand Drouilly	Totalité	
Rue Kléber	Totalité	
Rue L. M. Nordmann	Totalité	
Rue Roussel	n°1	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE SAGOT VOLTAIRE</b>		
<b>39, rue Sartoris</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Marie Louise	Totalité	
Boulevard de la République	du n°16 au n°52	
Rue Auguste Buisson	du n°31 au n°39 bis	du n°40 à la fin
Rue de Plaisance	du n°35 au n°65 ter	du n°44 au n°60
Rue du Château	du n°6 au n°18	
Rue Jean Bonal	du n°7 au n°47	du n°2 au n°24
Rue Sartoris	du n° 1 au n° 23	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MARSAULT</b>		
<b>48, rue du Moulin Bailly</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de l'Europe	Totalité	
Avenue des Bruyères	Totalité	
Avenue Joseph Froment	Totalité	
Avenue Marie Juliette	Totalité	
Rue A. et M.L. Roure	Totalité	
Rue du 8 mai 1945	Totalité	
Rue du Moulin Bailly	Totalité	
Rue Pierre Joigneaux	Totalité	
Villa Béreau Hardy	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE SAINTE GENEVIEVE</b>		
<b>25, rue d'Estienne d'Orves</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Saint Hubert	Totalité	
Avenue du Général Leclerc	du n°1 au n°53	
Avenue Foch	du n°2 au n°48	
Rue Auguste Buisson	du n°1 au n°19	du n°2 au n°26
Rue de Plaisance	du n°1 au n°19	du n°2 au n°20
Rue Louis Blanc	du n°1 au n°25	
Rue Médéric	du n°1 au n°43	du n°4 au n°50

<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : FOYER DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b> <b>23, rue du château</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Général de Gaulle	du n°120 à la fin	
Boulevard de la République	du n°1 au n°9	du n°2 au n°14 ter
Passage des Brunettes	Totalité	
Rue Auguste Buisson	du n°41 à la fin	
Rue de Plaisance	du n°67 à la fin	du n°62 à la fin
Rue du Château	du n°1 au n°	27du n°2 au n°4
Rue Georges	du n°9 à la fin	du n°22 à la fin
Rue Gindre	Totalité	
Rue J.B.H. Lafolie	du n°1 à la fin	
Rue Jean Bonal	du n°1 au n°5 bis	
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°50	
Rue Raymond Ridet	du n°1 au n°43	du n°2 au n°30



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-146 du 8 août 2018  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2016-123 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret,

**Vu** la demande du maire de Levallois-Perret en date du 10 juillet 2018,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Levallois-Perret sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3 :** le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (5 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n°16 : Levallois-Perret), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville – Péristyle Place de la République

**ARTICLE 4 :** les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 mars 2019.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6 :** le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Levallois-Perret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 08/08/2018

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

## LEVALLOIS-PERRET – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018- 146 du 8 août 2018

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE PERISTYLE	Place de la République	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
2	MATERNELLE PASTEUR SALLE POLYVALENTE	2, rue Jacques Mazaud	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
3	ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO SALLE POLYVALENT	7, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
4	ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO RESTAURANT SCOLAIRE	7, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
5	MATERNELLE CHARLES PERRAULT RESTAURANT SCOLAIRE	17, rue Chaptal	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
6	COLLEGE DANTON RESTAURANT SCOLAIRE	77, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
7	CLUB ADOS 2	7, rue l'Aspirant Dargent	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
8	ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE PREAU	73, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
9	PAVILLON DES FETES	Place de Verdun	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
10	ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE HALL D'ENTREE	53, rue Rivay	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
11	CLUB DE LA PLANCHETTE SALLE DE RESTAURANT	105, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
12	CENTRE DE LOISIRS JEAN JAURES HALL D'ENTREE	130, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
13	COLLEGE DANTON RESTAURANT SCOLAIRE	77, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
14	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
15	PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN SALLE SECRETIN	141, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
16	PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN SALLE SECRETIN	141, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
17	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
18	MATERNELLE ALFRED DE MUSSET SALLE DE MOTRICITE	30, rue Ernest Cognacq	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
19	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
20	ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE PREAU	73, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET

## LEVALLOIS-PERRET – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

21	CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL HALL D'ACCUEIL	33, rue Gabriel Péri	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
22	MAISON DE L'ENFANCE JULES FERRY SALLE PLURIVALENTE	116, rue Louis Rouquier	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
23	MATERNELLE JULES FERRY HALL D'ENTREE	7, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
24	MAISON DE L'ENFANCE ALSACE	9, rue d'Alsace	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
25	RESIDENCE LORRAINE SALLE DE RESTAURANT	2, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
26	MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL SALLE POLYVALENTE	12/14, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
27	MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL SALLE POLYVALENTE	12/14, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
28	MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL HALL D'ACCUEIL	111, rue Jean Jaurès	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
29	COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET HALL D'ACCUEIL	15, rue Pablo Neruda	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
30	CENTRE DE LOISIRS MAURICE RAVEL SALLE POLYVALENTE	25, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
31	MATERNELLE MAURICE RAVEL HALL D'ENTREE	9, allée Youri Gagarine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
32	ELEMENTAIRE JULES FERRY RESTAURANT SCOLAIRE	5, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
33	ELEMENTAIRE JULES FERRY SALLE POLYVALENTE	5, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
34	MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL HALL D'ACCUEIL	111, rue Jean Jaurès	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
35	MATERNELLE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	47, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
36	CENTRE CULTUREL L'ESCALE CAFETERIA	25, rue de la Gare	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
37	MATERNELLE JULES FERRY HALL D'ENTREE	7, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
38	ELEMENTAIRE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	45, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
39	ELEMENTAIRE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	45, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
40	MATERNELLE SAINT-EXUPERY HALL D'ACCUEIL	20, rue Collange	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
41	RESIDENCE WILSON HALL D'ENTREE	120, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
42	ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY HALL D'ACCUEIL	24, rue Collange	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE - PERISTYLE</b>		
<b>Place de la République</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n° 66 au n° 80Q côté pair	Du n° 67 au n° 79Q côté impair
Rue du Président Wilson	Du n° 51 au n° 77Q côté impair	Du n° 66 au n° 74Q côté pair
Rue Gabriel Péri	Du n° 25 au n° 51Q côté impair	Du n° 36 bis au n° 46Q côté pair
Rue Louis Rouquier	Du n° 61 au n° 93Q côté impair	
Rue Trébois	Du n° 35 à la fin côté impair	Du n° 36 à la fin côté pair
Rue Voltaire	Du n° 58 à la fin côté pair	Du n° 65 au n° 79Q côté impair
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE PASTEUR SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>2, rue Jacques Mazaud</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°61 au n°65 Q	Du n°62 au n°64 Q
Rue Carnot	Du n°38 au n°84 Q	Du n° 43 au n°71 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°48 à la fin	Du n°53 à la fin
Rue Hoche	Totalité	
Rue Louis Rouquier	Du n°57 au n°59 Q	
Rue Maryse Hilsz	Du n°1 à la fin côté impair	
Rue Pasteur	Du n°2 au n°16 Q	Du n°1 au n°15 Q
Rue Voltaire	D n°48 au n°56 Q	Du n°57 au n°63 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>7, rue Marius AUFAN</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Anatole France	Du n°1 au n°53 Q	Du n°2 au n°18 Q
Rue Carnot	Du n°1 au n°13 Q	
Rue Danton	Du n°2 au n°18 Q	
Rue Jacques Ibert	Du n°20 au n°38 Q	
Rue Louis Rouquier	Du n°34 au n°48 Q	
Rue Louise Michel	Du n°18 au n°42 Q	Du n°21 au n°39 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°1 au n°41 Q	Du n°2 au n°46 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO – RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>7, rue Marius AUFAN</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité	
Rue Camille Desmoulins	Du n°2 au n°12 Q	Du n°1 au n°9 Q
Rue Chaptal	Du n°18 au n°38 Q	Du n°21 au n°51 Q
Rue Danton	Du n°1 au n°43 Q	Du n°20 au n°52 Q
Rue Jacques Ibert	Du n°40 au n°44 Q	
Rue Louise Michel	Du n°12 au n°16 Q	Du n°13 au n°19 Q
Rue Marceau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE CHARLES PERRAULT-RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>17, rue Chaptal</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Porte de Villiers	Totalité	
Boulevard Bineau	Totalité	
Rue Chaptal	Du n°2 au n°16 Q	Du n°1 au n°19 Q
Rue Cino Del Duca	Totalité	
Rue de Villiers	Du n°2 au n°24 Q	
Rue Jacques Ibert	Du n°46 à la fin côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°1 au n°11 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Vergniaud	Totalité	

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : COLLEGE DANTON - RESTAURANT SCOLAIRE</b> <b>77, rue Danton</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Aristide Briand	Du n°16 au n°36 Q	Du n°17 au n°37 Q
Rue Barbès	Du n°5 à la fin	Du n°14 à la fin
Rue Camille Desmoulins	Du n°11 à la fin	Du n°14 à la fin
Rue Chaptal	Du n°40 au n°64 Q	Du n°53 au n°55 Q
Rue Danton	Du n°45 au n°73 Q	Du n°54 au n°88 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°13 au n°27 Q	Du n°14 au n°32 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°43 au n°67 Q	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : CLUB ADOS 2</b> <b>7, rue de l'Aspirant Dargent</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Aristide Briand	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°14 Q
Rue Barbès	Du n°1 au n°3 Q	Du n°2 au n°12 Q
Rue Chaptal	Du n°57 au n°75 Q	Du n°87 à la fin
Rue de l'Aspirant Dargent	Totalité	
Rue de Villiers	Du n°26 au n°86 Q	
Rue Kléber	Du n°1 au n°5 Q	Du n°2 au n°18 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°2 au n°12 Q	Du n°1 au n°11 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°2 au n°2 Q	
Rue Voltaire	Du n°2 au n°2Q	Du n°1 au n°11Q
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE – PREAU</b> <b>73, rue Marius AUFAN</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place du Général Leclerc	Totalité	
Rue Anatole France	Du n°55 au n°81 Q	Du n°50 au n°82 Q
Rue Aristide Briand	Du n°38 au n°60 Q	Du n°39 au n°59 Q
Rue Carnot	Du n°73 à la fin côté impair	
Rue Kléber	Du n°64 à la fin côté pair	
Rue Louis Rouquier	Du n°29 au n°55 Q	
Rue Marius AUFAN	Du n°48 au n°78 Q	
Rue Voltaire	Du n°28 au n°46Q	Du n°41 au n°55Q
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : PAVILLON DES FETES</b> <b>place de Verdun</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place de Verdun	Totalité	
Rue Carnot	Du n°86 à la fin côté pair	
Rue des Marronniers	Totalité	
Rue du Président Wilson	Du n° 76 au n°106Q côté pair	Du n° 79 au n° 105Q côté impair
Rue Jacques Mazaud	Totalité	
Rue Maryse Hilsz	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Pasteur	Du n° 17 à la fin côté impair	Du n° 18 à la fin côté pair
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n° 36 au n° 46Q côté pair	Du n° 49 au n° 63 bis côté impair
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE - HALL D'ENTREE</b> <b>53, rue Rivay</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°81 au n°89Q côté impair	
Rue Edouard Vaillant	Du n° 36 au n° 64Q côté pair	Du n° 39 au n° 57Q côté impair
Rue Jules Guesde	Du n° 59 au n° 89Q côté impair	
Rue Pierre Brossolette	Du n° 1 au n° 5Q du côté impair	Du n° 2 au n° 6Q côté pair
Rue Rivay	Du n° 34 au n° 48Q côté pair	Du 37 au 63Q côté impair
Rue Voltaire	Du n° 81 à la fin côté impair	

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : CLUB DE LA PLANCHETTE - SALLE DE RESTAURANT</b>		
<b>105, rue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Camille Pelletan	Du n° 1 au n° 15Q côté impair	Du n° 2 au n° 12 côté pair
Rue Edouard Vaillant	Du n° 59 au n° 75Q côté impair	Du n° 66 au n° 78Q côté pair
Rue Jules Guesde	Du n° 91 au n° 101Q côté impair	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n° 48 au n° 58 Q côté pair	
Rue Rivay	Du n° 50 au n° 64Q côté pair	Du n° 65 au n° 75Q côté impair
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS JEAN JAURES - HALL D'ENTREE</b>		
<b>130, rue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de l'Europe	Du n° 1 au n° 9 côté impair	Du n° 2 au n° 12Q côté pair
Place Marie Jeanne Bassot	Totalité	
Rue André Citroën	Totalité	
Rue Baudin	Du n° 35 au n° 63Q côté impair	Du n° 40 au n° 66Q côté pair
Rue Clément Bayard	Du n° 14 au n° 24Q côté pair	Du n° 17 au n° 33Q côté impair
Rue du Parc	Totalité	
Rue du Président Wilson	Du n° 107 au n° 147Q côté impair	
Rue Mathilde Girault	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : COLLEGE DANTON - RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>77, rue Danton</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Bara	Totalité	
Rue Chaptal	Du n°66 à la fin	Du n°77 au n°85 Q
Rue Danton	Du n°75 au n°111 Q	
Rue Kléber	Du n°7 au n°31 Q	Du n°20 au n°48 Q
Rue Voltaire	Du n°4 au n°26 Q	Du n°13 au n°39 Q
Villa Chaptal	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b>		
<b>4, avenue Georges Pompidou</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Baudin	Du n°4 au n°18 Q	Du n°7 au n°15 Q
Rue Danton	Du n°113 au n°129 Q	
Rue Ernest Cognacq	Du n°2 au n°10 Q	Du n°1 au n°9
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°3 au n°29 Q	Du n°4 au n°8 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN - SALLE SECRETIN</b>		
<b>141, rue Danton</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Marcel Cerdan	Totalité	
Rue Danton	Du n°137 au n°141 Q	
Rue de Villiers	Du n°100 au n°126 Q	
Rue Ernest Cognacq	Du n°13 au n°21 Q	Du n°16 au n°28 Q
Rue Greffulhe	Du n°16 au n°30 Q	Du n°25 au n°55 Q
Rue Jean Gabin	Du n°1 à la fin côté impair	
Rue Marcel Cerdan	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN - SALLE SECRETIN</b>		
<b>141, rue Danton</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de la Libération	Totalité	
Rue Albert de Vatimesnil	Totalité	
Rue Baudin	Du n°2 au n°2 Q	Du n°1 au n°5 Q
Rue Danton	Du n°131 au n°135 Q	
Rue de Villiers	Du n°88 au n°98 Q	
Rue du Docteur Dumont	Totalité	
Rue Ernest Cognacq	Du n°9 Bis au n°11 Q	Du n°12 au n°14 Q
Rue Greffulhe	Du n°2 au n°14 Q	Du n°1 au n°23 Q
Rue Jean Gabin	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°1 au n°1 Q	

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> <b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b> <b>4, avenue Georges Pompidou</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Auguste Renoir	Totalité	
Allée Matisse	Totalité	
Allée Picasso	Totalité	
Avenue de l'Europe	Du n°9 bis à la fin	Du n°14 à la fin
Avenue Georges Pompidou	Totalité	
Place Georges Pompidou	Totalité	
Quai Charles Pasqua	Du n°21 au n°53 Q	Du n°26 au n°46Q côté pair
Rue Anatole France	Du n°154 à la fin	Du n°157 à la fin
Rue Clément Bayard	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°12 Q
Rue Danton	Du n°160 à la fin côté pair	
Rue du Président Wilson	Du n°149 à la fin côté impair	
Rue Thierry Le Luron	Du n°2 à la fin côté pair	
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE ALFRED DE MUSSET - SALLE DE MOTRICITE</b> <b>30, rue Ernest Cognacq</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Claude Monet	Totalité	
Avenue André Malraux	Totalité	
Boulevard de Levallois prolongé	Totalité	
Quai Charles Pasqua	Du n°1 au n°19 Q	Du n°2 au n°24 Q
Rond Point Claude Monet	Totalité	
Rue Danton	Du n°143 à la fin côté impair	
Rue de Villiers	Du n°128 à la fin côté pair	
Rue Ernest Cognacq	Du n°23 à la fin	Du n°30 à la fin
Rue Greffulhe	Du n°32 à la fin	Du n°57 à la fin
Rue Langevin Wallon	Totalité	
Rue Pasquier	Totalité	
Square André Malraux	Totalité	
Square René Cassin	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> <b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b> <b>4, avenue Georges Pompidou</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Anatole France	Du n°109 au n°155 Q	Du n°114 au n°152 Q
Rue Antonin Raynaud	Du n°17 à la fin	Du n°24 à la fin
Rue Baudin	Du n°17 au n°33 Q	Du n°20 au n°38 Q
Rue Danton	Du n°116 au n°118 Q	
Rue Marius AUFAN	Du n°109 à la fin	Du n°112 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°10 au n°34 Q	Du n°31 au n°47 Q
Rue Thierry Le Luron	Du n°1 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE – PREAU</b> <b>73, rue Marius AUFAN</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Anatole France	Du n°83 au n°107 Q	Du n°84 au n°112 Q
Rue Antonin Raynaud	Du n°2 au n°22 Q	Du n°1 au n°15 Q
Rue Kleber	Du n°33 à la fin	Du n°50 au n°62 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°69 au n°107 Q	Du n°80 au n°110 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL - HALL D'ACCUEIL</b> <b>33, rue Gabriel Péri</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place Henri Barbusse	Totalité	
Rue Anatole France	Du n°20 au n°48 Q	
Rue Carnot	Du n°20 au n°36 Q	Du n°15 au n°41 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°17 au n°23 Q	
Rue Henri Barbusse	Du n°23 à la fin	Du n°24 à la fin
Rue Louis Rouquier	Du n°50 au n°66 2	
Rue Louise Michel	Du n°41 au n°61 Q	Du n°44 au n°52 Q

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N° 22</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE JULES FERRY - SALLE PLURIVALENTE</b> <b>116, rue Louis Rouquier</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue du Président Wilson	Du n°23 au n°49 Q	
Rue Gabriel Péri	Du n°12 au n°36	
Rue Henri Barbusse	Du n°2 au n°22Q	Du n°1 au n°21Q
Rue Louis Rouquier	Du n°68 au n°88 Q	
Rue Louise Michel	Du n°63 à la fin côté impair	
Rue Trébois	Du n°13 au n°33 Q	Du n°8 au n°34 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 23</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE JULES FERRY – HALL D'ENTREE</b> <b>7, rue Jules Ferry</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Aristide Briand	Du n°82 au n°96 Q	
Rue du Président Wilson	Du n°26 au n°64 Q	
Rue Edouard Vaillant	Du n°1 au n°17 Q	
Rue Jean Jaurès	Du n°33 au n°45 Q	
Rue Louis Rouquier	Du n°90 au n°104 Q	Du n°95 au n°111 Q
Rue Rivay	Du n°1 au n°35 Q	Du n°2 au n°32 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE ALSACE</b> <b>9, rue d'Alsace</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Carnot	Du n°2 au n°18 Q	
Rue d'Alsace	Du n°1 au n°9 Q	
Rue du Président Wilson	Du n°2 au n°24 Q	Du n°1 au n°21 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Jacques Ibert	Du n°2 au n°18 Q	
Rue Jean Jaurès	Du n°1 au n°31 Q	Du n°2 au n°38 Q
Rue Louise Michel	Du n°54 à la fin côté pair	
Rue Trébois	Du n°1 au n°11 Q	Du n°2 au n°6 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b> <b>Lieu de vote : RESIDENCE LORRAINE - SALLE DE RESTAURANT</b> <b>2, rue de Lorraine</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Impasse Genouville	Totalité	
Rue de Lorraine	N° 2	Du n°1 au n°7 Q
Rue Gustave Eiffel	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°40 au n°54 Q	
Rue Jules Guesde	Du n°13 au n°23 Q	Du n°16 au n°28 Q
Rue Louis Blanc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL - SALLE POLYVALENTE</b> <b>12/14, rue de Lorraine</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue d'Alsace	Du n°2 au n°20 Q	Du n°11 au n°17 Q
Rue Jules Guesde	Du n°1 au n°11 Q	
Rue Maurice Ravel	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL - SALLE POLYVALENTE</b> <b>12/14, rue de Lorraine</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue d'Alsace	Du n°19 au n°25 Q	Du n°22 au n°30 Q
Rue Jules Guesde	Du n°2 au n°14 Q	
Rue Parfait Jans	Du n°2 au n°4 Q	Côté impair du n°1 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL – HALL D'ACCUEIL</b> <b>111, rue Jean Jaurès</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue d'Alsace	Du n°43 à la fin côté impair	
Rue de Bretagne	Totalité	
Rue Deguingand	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Jean Jaurès	Du n°110 au n°118 Q	
Rue Victor Hugo	Du n°11 au n°67 Q	Du n°56 au n°78 Q

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°29</b> <b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET – HALL D'ACCUEIL</b> <b>15, rue Pablo Neruda</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Charles Faurie	Totalité	
Rue Jules Verne	Totalité	
Rue Pablo Neruda	Totalité	
Rue Victor Hugo	Du n°2 au n°54 Q	Du n°1 au n°9 Q
Square Victor Hugo	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS MAURICE RAVEL - SALLE POLYVALENTE</b> <b>25, rue de Lorraine</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue d'Alsace	Du n°27 au n°41 Q	Du n°32 à la fin
Rue de Lorraine	Du n°2 Bis à la fin côté pair	
Rue Deguingand	Du n°1 au n°37Q	
Rue Parfait Jans	Du n°6 à la fin côté pair	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE MAURICE RAVEL - HALL D'ENTREE</b> <b>9, allée Youri Gagarine</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Youri Gagarine	Totalité	
Promenade de la Tour	Totalité	
Rue de Lorraine	Du n°9 à la fin côté impair	
Rue Deguingand	Du n°39 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JULES FERRY – RESTAURANT SCOLAIRE</b> <b>5, rue Jules Ferry</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Aristide Briand	Du n°98 au n°100 Q	
Rue Edouard Vaillant	Du n°2 au n°34 Q	Du n°19 au n°37 Q
Rue Jean Jaurès	Du n°47 au n°73 Q	Du n°56 au n°62 Q
Rue Jules Guesde	Du n°25 au n°57 Q	Du n°30 au n°44 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°106 au n°122 Q	Du n°113 au n°119 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JULES FERRY - SALLE POLYVALENTE</b> <b>5, rue Jules Ferry</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Aristide Briand	Du n°91 au n°119 Q	Du n°102 au n°132 Q
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Jules Guesde	Du n°46 au n°64 Q	
Rue Louis Rouquier	Du n°121 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b> <b>Lieu de vote : MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL - HALL D'ACCUEIL</b> <b>111, rue Jean Jaurès</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Centre Eiffel	Totalité	
Promenade des Ponts	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°134 au n°148 Q	
Rue du Viaduc	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°64 au 108 Q	Du n°75 au n°113 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°124 à la fin côté pair	
Rue Trézel	Du n°1 au n°13 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Victor Hugo	Du n°69 au n°73 Q	Du n°80 au n°88 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE BUFFON – SALLE PLURIVALENTE</b> <b>47, rue Camille Pelletan</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place Jean Zay	Du n°2 à la fin	
Rue Aristide Briand	Du n°121 au n°133 Ter	
Rue Bellanger	Totalité	
Rue Camille Pelletan	Du n°34 à la fin	Du n°37 à la fin
Rue Pierre Brossolette	Du n°32 à la fin	Du n°33 à la fin
Rue Raspail	Du n°2 au n°18 Q	
Rue Trézel	Du n°12 à la fin	Du n°15 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°75 au n°91 Q	

LEVALLOIS-PERRET -- Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°36</b> <b>Lieu de vote : CENTRE CULTUREL L'ESCALE – CAFETERIA</b> <b>25, rue de la Gare</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Impasse Gravel	Totalité	
Place du 8 mai 1945	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°135 à la fin	Du n°150 à la fin
Rue de la Gare	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°115 à la fin	Du n°120 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°111 à la fin	Du n°96 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°90 à la fin	Du n°93 au n°103 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 37</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE JULES FERRY - HALL D'ENTREE</b> <b>7, rue Jules Ferry</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place Jean Zay	Du n°1 à la fin côté impair	
Rue Camille Pelletan	Du n°14 au n°32 Q	
Rue Jules Guesde	Du n°66 au n°96Q	
Rue Marjolin	Du n°2 au n°38 Q	Du n°1 au n°31 Q
Rue Pierre Brossolette	Du n°7 au 31 Q	Du n°8 au n°30 Q
Rue Raspail	Du n°1 au n°21 Q	
<b>BUREAU DE VOTE N° 38</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE BUFFON – SALLE PLURIVALENTE</b> <b>45, rue Camille Pelletan</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Camille Pelletan	Du n°17 au n°35 Q	
Rue Jules Guesde	Du n°98 au n°120 Q	
Rue Marjolin	Du n°33 au n°45 Q	Du n°40 au n°56 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°60 au n°94 Q	
Rue Raspail	Du n°20 au n°30 Q	Du n°23 au n°39 Q
Rue Victor Hugo	Du n°105 au n°115 Q	
<b>BUREAU DE VOTE N° 39</b> <b>Lieu de vote : ELEMEMENTAIRE BUFFON - SALLE PLURIVALENTE</b> <b>45, rue Camille Pelletan</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Baudin	Du n°94 à la fin	Du n°95 à la fin
Rue Belgrand	Totalité	
Rue Collange	Du n°2 au n°18 Q	Du n°1 au n°13 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°91 au n°109 Q	
Rue Raspail	Du n°32 à la fin	Du n°41 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°117 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N° 40</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE SAINT-EXUPERY - HALL D'ACCUEIL</b> <b>20, rue Collange</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Place du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue Baudin	Du n°73 au n°93 Q	Du n°80 au n°92 Q
Rue Clément Bayard	Du n°26 à la fin	
Rue Collange	Du n°15 au n°25 Q	Du n°20 au n°32 Q
Rue Edouard Vaillant	Du n°121 au n°129 Q	Du n°80 au n°100 Q
Rue Jules Guesde	Du n°103 au n°145 Q	Du n°122 au n°158 Q
Rue Marjolin	Du n°47 à la fin	Du n°58 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°73 au n°89 Q	
Rue Rivay	Du n°98 au n°110 Q	Du n°99 au n°101 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°41</b> <b>Lieu de vote : RESIDENCE WILSON - HALL D'ENTREE</b> <b>120, rue du Président Wilson</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Baudin	Du n°65 au n°71 Q	Du n°68 au n°78 Q
Rue du Président Wilson	Du n°108 au n°140 Q	
Rue Edouard Vaillant	Du n°77 au n°119 Q	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°63 Ter au n°71 Q	
Rue Rivay	Du n°66 au n°96 Q	Du n°77 au n°97 Q

LEVALLOIS-PERRET – Composition des bureaux de vote

<b>BUREAU DE VOTE N°42</b> <b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY – HALL D'ACCUEIL</b> <b>24, rue Collange</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Quai Charles Pasqua	Du n°48 à la fin	Du n°55 à la fin
Rue Charles Deutschmann	Totalité	
Rue Clément Bayard	Du n°35 à la fin	
Rue Collange	Du n°27 à la fin	Du n°34 à la fin
Rue du Président Wilson	Du n°142 à la fin côté pair	
Rue Edouard Vaillant	Du n°102 à la fin	Du n°131 à la fin
Rue Jules Guesde	Du n°147 à la fin	Du n°160 à la fin
Rue Léon Jamin	Totalité	
Rue Rivay	Du n°103 à la fin	Du n°112 à la fin



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-147 du 8 août 2018  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2015-170 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon,

**Vu** la demande du maire de Meudon en date du 13 juillet 2018,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Meudon sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (8 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 17 : Meudon), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie 6 avenue Le Corbeiller
Législatives (10 <sup>ème</sup> circonscription)	Bureau n° 27 Centre de Loisirs du Val Rue Victor Dodé

**ARTICLE 4** : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 mars 2019.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Meudon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 08/08/2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

## MEUDON – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-147 du 8 août 2018**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE	6, avenue Le Corbeiller	N° 17 - MEUDON
2	MAIRIE	6, avenue Le Corbeiller	N° 17 - MEUDON
3	ECOLE JULES FERRY	10 bis, avenue Louvois	N° 17 - MEUDON
4	ECOLE JULES FERRY	10 bis, avenue Louvois	N° 17 - MEUDON
5	MATERNELLE DU CENTRE	12, rue Hérault	N° 17 - MEUDON
6	MATERNELLE DU CENTRE	12, rue Hérault	N° 17 - MEUDON
7	LES SABLONS	Allée du Canada	N° 17 - MEUDON
8	ECOLE FERDINAND BUISSON	7, boulevard des nations unies	N° 17 - MEUDON
9	ECOLE FERDINAND BUISSON	7, boulevard des nations unies	N° 17 - MEUDON
10	GYMNASE BEL AIR	4, rue du bel air	N° 17 - MEUDON
11	GYMNASE BEL AIR	4, rue du bel air	N° 17 - MEUDON
12	MATERNELLE DES JARDIES	16, rue Lucien Feuchot	N° 17 - MEUDON
13	MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	21, rue Ernest Renan	N° 17 - MEUDON
14	ECOLE MARITAIN-RENAN	21, rue Ernest Renan	N° 17 - MEUDON
15	MATERNELLE CHARLES DESVERGNES	5, boulevard Verd de Saint Julien	N° 17 - MEUDON
16	MATERNELLE MARBEAU	10, rue du père Brottier	N° 17 - MEUDON
17	ECOLE MONNET-DEBUSSY	5, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny	N° 17 - MEUDON
18	MATERNELLE RAVEL	1, rue Georges Millandy	N° 17 - MEUDON
19	PÔLE INTERGÉNÉRATIONS	2, rue Woluwé Saint Lambert	N° 17 - MEUDON
20	GYMNASE PIERRE ET MARIE CURIE	Avenue Henri Dalsème	N° 17 - MEUDON
21	GYMNASE PIERRE ET MARIE CURIE	6, rue Pierre et Marie Curie	N° 17 - MEUDON
22	MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE	2, rue Pierre et Marie Curie	N° 17 - MEUDON
23	MATERNELLE PRÉVERT	1, rue Georges Millandy	N° 17 - MEUDON
24	ECOLE AUGUSTE RODIN	14 bis, rue Michel Vignaud	N° 17 - MEUDON
25	ECOLE AUGUSTE RODIN	14, rue Michel Vignaud	N° 17 - MEUDON
26	MATERNELLE CURIE SAINT EXUPÉRY	1, rue du commandant Louis Bouchet	N° 17 - MEUDON
27 Bureau centralisateur	CENTRE DE LOISIRS DU VAL	Rue Victor Dodé	N° 17 - MEUDON
28	MATERNELLE PAUL BERT	26, rue des marais	N° 17 - MEUDON
29	ECOLE PIERRE BROSSOLETTE	25, avenue Henri IV	N° 17 - MEUDON
30	MATERNELLE CHARLES PERRAULT	25, avenue Henri IV	N° 17 - MEUDON
31	ÉCOLE DU VAL	20, avenue Jean Jaurès	N° 17 - MEUDON
32	MATERNELLE DU VAL	20, avenue Jean Jaurès	N° 17 - MEUDON

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>	
<b>Lieu de vote : MAIRIE</b>	
<b>6, avenue Le Corbeiller</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Sureaux	Totalité
Avenue de la Paix	Totalité
Avenue Le Corbeiller	Totalité
Rue Claude Dalsème	Totalité
Rue de l'Arrivée	Totalité
Rue de la Bourgogne	du n°26 au n°34
Rue de Paris	du n°24 au n°58
Rue des Essarts	Totalité
Rue des Galons	du n°1 au n°17
Rue du Ponceau	Totalité
Rue Jean Brunet	du n°1 au n°15
Sentier de la Pointe	Totalité
Sentier des Essarts	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>	
<b>Lieu de vote : MAIRIE</b>	
<b>6, avenue Le Corbeiller</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Place Rabelais	Totalité sauf n°5
Rue Charles Liot	Totalité
Rue de la Bourgogne	du n°1 au n°19
Rue de la Croix du Val	Totalité
Rue de la République	du n°1 au n°39
Rue de l'Orangerie	Totalité
Rue de Paris	du n°60 à la fin
Rue des Châtelaines	Totalité
Rue du Colonel Renard	Totalité
Rue Jean Brunet	du n°17 à la fin
Rue Paira	Totalité
Ruelle de la Maison Rouge	Totalité
Sentier des Basses pointes	Totalité
Sentier du Cimetière	Totalité
Villa Jean Brunet	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE JULES FERRY</b>	
<b>10 bis, avenue Louvois</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Louvois	Totalité
Avenue Victor Hugo	Totalité
Place Henri Brousse	Totalité
Rue Banès	Totalité
Rue de Baudreuil	Totalité
Rue de l'Eglise	Totalité
Rue de Paris	du n°83 à la fin
Rue Langlois	Totalité
Rue Léonie Rouzade	Totalité
Rue Rabelais	du n°2 à la fin
Rue Servien	Totalité
Villa des Grimettes	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE JULES FERRY - 10 bis, avenue Louvois</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de Fleury	Totalité
Allée Mozart	Totalité
Allée Reffye	Totalité
Avenue du Maréchal Joffre	du n°2 à la fin
Avenue Jean Jaurès	du n°60 au n°72
Place Jean Jaurès	Totalité
Rue Charles Infroit	Totalité
Rue des Grimettes	Totalité
Rue du Haut d'Arthelon	du n°14 à la fin
Rue Henri Barbusse	Totalité
Ruelle Saint-Germain	du n°2 à la fin
Sentier des Grimettes	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE DU CENTRE</b>	
<b>12, rue Hérault</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Trivaux	du n°1 à la fin
Rue d'Alembert	n°18
Rue de la République	du n°53 à la fin   du n°56 à la fin
Rue des Pierres	Totalité
Rue des Vertugadins	Totalité
Rue du Bois Joli	Totalité
Rue du Parc	Totalité
Rue Monge	Totalité
Ruelle Hérault	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE DU CENTRE</b>	
<b>12, rue Hérault</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Trivaux	du n°2 à la fin
Avenue du Bois	Totalité
Rue d'Alembert	Totalité (sauf le n°18)
Rue d'Arthelon	Totalité
Rue de Rushmoor	du n°42 au n°58
Rue Descartes	Totalité
Rue du Haut d'Arthelon	du n°2 au n°12
Rue du Président Paul Doumer	Totalité
Rue Fleury Panckouke	Totalité
Rue Georges Langrognet	Totalité
Rue Hérault	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Roudier	Totalité
Ruelle des Ménagères	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>	
<b>Lieu de vote : LES SABLONS</b>	
<b>Allée du Canada</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Armande Béjart	Totalité
Allée du Canada	Totalité
Avenue des Sablons	Totalité
Carrefour de la Mare Adam	Totalité
Carrefour de la Patte d'Oie	Totalité
Carrefour de l'Etoile du Pavé de Meudon	Totalité
Maison Forestière de Villebon	Totalité
Parterre de l'Orangerie	Totalité
Place Jules Janssen	Totalité
Route du Pavé de Meudon	Totalité
Route du Pavillon de l'Abbé	Totalité
Route Royale	Totalité
Rue de la République	du n°2 au n°54   du n°41 au n°51
Rue du Général Gouraud	du n°8 à la fin   du n°11 à la fin
Rue Terre Neuve	Totalité
Terrasse de l'Etang de Trivaux	du n°24 au n°80

<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>7, boulevard des nations unies</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jacqueminot	Totalité	
Impasse Marthe Edouard	Totalité	
Place Rabelais	n°5	
Rue Babie	Totalité	
Rue de la Maison Rouge	Totalité	
Rue de Porto Riche	Totalité	
Rue des Clos Moreaux	Totalité	
Rue du Général Gouraud	du n°2 au n°6	du n°1 au n°9
Rue du Marché Couvert	Totalité	
Rue Eliane	Totalité	
Rue Lavoisier	Totalité	
Rue Marthe Edouard	Totalité	
Rue Nouvelle	Totalité	
Rue Valentine	Totalité	
Ruelle des Clos Moreaux	Totalité	
Sentier du Clos Madame	Totalité	
Sentier du Potager	Totalité	
Sentier Lavoisier	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>7, boulevard des nations unies</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Fauvettes	Totalité	
Allée Floréal	Totalité	
Avenue Scribe	Totalité	
Boulevard Anatole France	du n°2 au n°14	
Boulevard des Nations Unies	Totalité	
Chemin Scribe	Totalité	
Impasse Alexandre Guilmant	Totalité	
Impasse des Jardies	Totalité	
Impasse des Longs réages	Totalité	
Place Stalingrad	Totalité	
Rue Alexandre Guilmant	du n°12 à la fin	du n°1 à la fin
Rue des Bigots	Totalité	
Rue des Galons	du n°19 à la fin	
Rue des Jardies	Totalité	
Rue des Longs Réages	Totalité	
Rue des Mouchettes	Totalité	
Rue Hédouin	du n°8 à la fin	du n°11 à la fin
Rue Pierre Arnoux	Totalité	
Sentier des Blancs	du n°1 à la fin	
Sentier des Buats	Totalité	
Sentier des Longs Réages	Totalité	
Sentier des Renaults	Totalité	
Villa des Jardies	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE BEL AIR</b>		
<b>4, rue du bel air</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Marcellin Berthelot	Totalité	
Grille du Bel Air	Totalité	
Passage Tivoli	Totalité	
Route de la Porte Dauphine	Totalité	
Route des Gardes	du n°69 au n°75	
Rue des Capucins	Totalité	
Rue du Bel Air	Totalité sauf n°2	
Rue l'Abbaye	Totalité	
Square Maurice Denis	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASSE BEL AIR</b>			
<b>4, rue du bel air</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Tilleuls		Totalité	
Avenue du Général Gallieni		n°34	
Chemin des Capucins		Totalité	
Route des Gardes		du n°77 à la fin	du n°50 au n°62 bis
Rue de la Tour		n°17	
Rue du Bel Air		n°2	
Rue Ernest Renan		du n°3 au n°19	du n°31 au n°55
Rue Paul Houette		Totalité	
Sentier des Balysis		du n°1 au n°5	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>			
<b>Lieu de vote : MATERNELLE DES JARDIES</b>			
<b>16, rue Lucien Feuchot</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Château		Totalité	
Boulevard Verd de Saint-Julien		Totalité	
Impasse des Balysis		Totalité	
Impasse Jeanne d'Arc		Totalité	
Route des Gardes		du n°55 au n°67	
Rue des Pins Moisy		Totalité	
Rue Estelle		Totalité	
Rue Lucien Feuchot		Totalité	
Rue Obeuf		Totalité	
Sentier de l'Arpent Rouge		Totalité	
Sentier des Balysis		du n°2 à la fin	
Sentier des Jardies		Totalité	
Sentier des Pins Moisy		Totalité	
Sentier des Theux		Totalité	
Sentier des Voisinoux		Totalité	
Villa des Voisinoux		Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>			
<b>Lieu de vote : MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE</b>			
<b>21 rue Ernest Renan</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du 11 novembre 1918		du n°13 au n°49	
Rue du Bassin		Totalité	
Rue de la Blanchisserie		Totalité	
Rue de la Tour		Totalité sauf n°17	
Rue des Sources		Totalité	
Rue du Bois Dormant		Totalité	
Rue du Hameau		Totalité	
Rue Ernest Renan		du n°2 à la fin	du n°21 au n°29      du n°57 à la fin
Rue Mansard		Totalité	
Villa du Bassin		Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MARITAIN-RENAN</b>			
<b>21 rue Ernest Renan</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Terrasse	Totalité		
Avenue du 11 novembre 1918	du n°2 à la fin	du n°1 au n°11	du n°51 à la fin
Avenue Eiffel	Totalité		
Rue Albert de Mun	Totalité		
Rue Basse de la Terrasse	Du n°1 au n° 3		
Rue Bussière	Totalité		
Rue de Vélizy	Totalité		
Rue des Coutures	Totalité		
Rue du Cerf	Totalité		
Rue Dumont d'Urville	Totalité		
Rue Edouard Laferrière	Totalité		
Rue Georges Vogt	Totalité		
Rue Jules Hetzel	Totalité		
Rue Marcel Allégot	du n°2 à la fin	du n°1 au n°15 bis	
Rue Massenet	Totalité		
Rue Nungesser et Coli	Totalité		
Rue Pierre Wacquant	Totalité		
Sente Jules Machard	Totalité		
Sente Levesque	Totalité		
Sentier Crèvecoeur	Totalité		
Sentier Delaborde	Totalité		
Sentier Jean-Baptiste Dumas	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>			
<b>Lieu de vote : MATERNELLE CHARLES DESVERGNES</b>			
<b>5 boulevard Verd de Saint Julien</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Pompadour	Totalité		
Avenue de la Glacière	Totalité		
Avenue du Général Galliéni	Totalité sauf n°34		
Avenue du Rond Point	Totalité		
Chemin de Panurge	Totalité		
Chemin des Lacets	Totalité		
Place Aristide Briand	Totalité		
Place du Président Wilson	Totalité		
Place Général Leclerc	Totalité		
Route des Gardes	du n°19 au n°53	du n°30 au n°48	
Rue Basse de la Terrasse	du n°5 à la fin		
Rue Charles Desvergnès	Totalité		
Rue des Tybilles	Totalité		
Rue Henri Savignac	du n°27 à la fin	du n°2 à la fin	
Rue Louis Blanc	Totalité		
Rue Marcel Allégot	du n°17 à la fin		
Sentier des Pierres Blanches	Totalité		
Sentier des Tybilles	Totalité		
Villa Brimborion	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>			
<b>Lieu de vote : MATERNELLE MARBEAU</b>			
<b>10, rue du père Brottier</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Fossés	Totalité		
Rue de la Belgique	du n°48 à la fin		
Rue de Rushmoor	du n°1 au n°31	du n°2 au n°40	
Rue des Châtaigniers	Totalité		
Rue des Larris	Totalité		
Rue du Cèdre	Totalité		
Rue du Parc de Fleury	Totalité		
Rue du Père Brottier	du n°1 au n°15	du n°10 au n°24	

<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MONET-DEBUSSY</b>	
<b>5, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Marcel Simon	Totalité
Avenue de Villacoublay	Totalité
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°3 au n°13
Rue Ambroise Paré	Totalité
Rue de la Synagogue	Totalité
Rue Georges Millandy	Totalité
Square Bugeaud	Totalité
Square Sébastien Terramorsi	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE RAVEL</b>	
<b>1, rue Georges Millandy</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°28 au n°30
Rue Alfred de Musset	Totalité
Rue de la Pierre aux Moines	Totalité
Rue Paul Demange	Totalité
Rue Pierre Joseph Redouté	Totalité sauf n°10 et n°12
Rue Ronsard	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>	
<b>Lieu de vote : PÔLE INTERGÉNÉRATIONS</b>	
<b>2, rue Woluwé Saint Lambert</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°32 au n°42
Avenue Woluwé Saint-Lambert	Totalité
Galerie des Marchands	Totalité
Place d'Orion	Totalité
Rue de la Pépinière	Totalité
Rue de l'Avenir	Totalité
Rue Maskeret-Batia	Totalité
Square des Colonnes	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PIERRE ET MARIE CURIE</b>	
<b>Avenue Henri Dalsème</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de la Forêt	Totalité
Allée du Mail	du n°24 au n°46
Avenue du Maréchal Juin	Totalité
Avenue du Maréchal Leclerc	du n°2 à la fin
Avenue Morane Saulnier	Totalité
Ermitage de Villebon	Totalité
Route de la Mare aux Faisans	Totalité
Route du Colonel Moraine	Totalité
Route du Tronchet	Totalité
Rue Henri Etlin	Totalité
Square des Tilleuls	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>	
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PIERRE ET MARIE CURIE</b>	
<b>6, rue Pierre et Marie Curie</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée du Mail	du n°2 au n°22
Avenue du Général de Gaulle	du n°40 au n°52
Avenue du Maréchal Leclerc	du n°13 au n°17
Centre du Moulin	Totalité
Rue de la Roseraie	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE</b>	
<b>2, rue Pierre et Marie Curie</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Maréchal Leclerc	du n°1 au n°11
Rue des Acacias	Totalité
Rue Pierre et Marie Curie	Totalité
Rue Saint-Exupéry	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE PRÉVERT</b>	
<b>1, rue Georges Millandy</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Celle	Totalité
Avenue du Général de Gaulle	du n°25 au n°51   du n°2 au n°38
Rue de la Station	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE AUGUSTE RODIN</b>	
<b>14 bis, rue Michel Vignaud</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Général de Gaulle	du n°9 au n°13
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°18 au n°26
Rue de la Poste	Totalité
Rue Gabrèle d'Annunzio	Totalité
Rue Michel Vignaud	Totalité
Rue Pierre-Joseph Redouté	du n°10 au n°12
Rue Richard Wagner	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE AUGUSTE RODIN</b>	
<b>14, rue Michel Vignaud</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Général de Gaulle	du n°1 au n°7
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°2 au n°16
Avenue Robert Schumann	Totalité
Square de l'Abbé Maillot	Totalité
Villa des Sorbiers	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE CURIE SAINT EXUPÉRY</b>	
<b>1, rue du commandant Louis Bouchet</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Médéric	Totalité
Rue du Commandant Louis Bouchet	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b>	
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS DU VAL</b>	
<b>Rue Victor Dodé</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Vignes	Totalité
Avenue du Maréchal Joffre	du n°1 à la fin
Avenue Jean Jaurès	du n°2 au n°58
Rue Abel Vacher	Totalité
Rue de la Belgique	n° 51   du n°2 au n°46
Rue de Paris	du n°51 au n°81
Rue des Vignes	Totalité
Rue du Plateau	Totalité
Rue du Progrès	Totalité
Rue du Val	du n°13 à la fin   du n°10 à la fin
Rue Edouard Manet	Totalité
Rue Maisant	Totalité
Ruelle Saint-Germain	du n°1 au n°7

<b>BUREAU DE VOTE N°28</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE PAUL BERT</b>	
<b>26, rue des marais</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Roses	Totalité
Allée Marguerite	Totalité
Avenue Auguste Rodin	du n°2 au n°44
Avenue de Rivoli	Totalité
Avenue Paul Bert	du n°2 à la fin
Avenue Schneider	Totalité
Clos Neptune	Totalité
Rue de la Belgique	du n°53 à la fin
Rue de la Borne Sud	Totalité
Rue de la Petite Fontaine	Totalité
Rue de la Roue	Totalité
Rue des Chaillots	Totalité
Rue des Marais	Totalité
Rue des Mécardes	Totalité
Rue des Peupliers	Totalité
Rue du Bois de Fleury	Totalité
Rue du Lieutenant Raoul Batany	du n°23 au n°33
Rue du Professeur Calmette	Totalité
Rue Pastourelle	Totalité
Sentier de la Belgique	Totalité
Sentier de la Borne Nord	Totalité
Sentier de la Borne Sud	Totalité
Sentier de la Petite Fontaine	Totalité
Sentier des Allains	Totalité
Sentier des Haies	Totalité
Sentier des Péceaux	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE PIERRE BROSSOLETTE</b>	
<b>25, avenue Henri IV</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Chartreux	Totalité
Allée du Clos Molet	Totalité
Allée du Pré Maître Gilles	Totalité
Avenue Henri IV	Totalité
Passage de l'Industrie	Totalité
Place Tony de Graaf	du n°1 au n°4
Route des Gardes	du n°1 au n°17
Rue des Montalets	Totalité
Rue du Général Antranik	Totalité
Rue Gabriel Thomas	Totalité
Rue Hédouin	du n°2 au n°6
Rue Henri Savignac	du n°1 au n°25
Rue Jules Gérard	Totalité
Rue Jules Verne	Totalité
Sentier des Blancs	du n°2 à la fin
Voie de la Ferme	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>	
<b>Lieu de vote : MATERNELLE CHARLES PERRAULT</b>	
<b>25, avenue Henri IV</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de Verdun	Totalité
Chemin de Halage	Totalité
Place Bergeyre	Totalité
Route de Vaugirard	Totalité
Route des Gardes	du n°2 au n°28
Rue de la Verrerie	Totalité
Rue de Vaugirard	Totalité
Rue Hélène Loiret	Totalité
Ruelle des Bœufs	Totalité
Sentier Deslandes	Totalité
Villa Adrien	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE DU VAL</b>			
<b>20, avenue Jean Jaurès</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée des Hautes Sorrières	Totalité		
Allée du Viaduc	Totalité		
Boulevard Anatole France	du n°3 au n°17	du n°16 à la fin	du n°19 à la fin
Rue Alexandre Guilmant	du n°2 au n°10		
Rue de l'Amiral Martin	Totalité		
Rue de Paris	du n°12 au n°22 ter	du n°17 au n°49	
Rue des Lampes	Totalité		
Rue des Sorrières	Totalité		
Rue du Docteur Arnaudet	Totalité		
Rue Robert Julien Lanen	Totalité		
Rue Victor Dodé	Totalité		
Square Marcel Dupré	Totalité (sauf le n°1)		
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>			
<b>Lieu de vote : MATERNELLE DU VAL</b>			
<b>20, avenue Jean Jaurès</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Avenue Auguste Rodin	du n°1 au n°33		
Avenue Paul Bert	du n°1 au n°43		
Chemin de l'Ermitage	Totalité		
Chemin de Saint Cloud	Totalité		
Impasse de Saint Cloud	Totalité		
Rue de la Belgique	du n°19 au n°49		
Rue de Paris	du n°1 au n°15	du n°2 au n°10	
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité		
Rue du Docteur Vuillième	Totalité		
Rue du Lieutenant Raoul Batany	du n°1 bis au n°19		
Rue du Val	du n°1 au n°11	du n°2 au n°8	
Sentier des Brillants	Totalité		
Sentier des Mauduits	Totalité		
Sentier Latéral	du n°8 au n°12		
Square Marcel Dupré	n°1		

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETARE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>